

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS RIVERAINES EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE LOMIE

L'an deux mil huit et le trentième jour du mois d'Octobre, s'est tenue dans la salle du foyer communautaire de Ngola la réunion de sensibilisation des populations riveraines en vue du classement de la forêt communale de Lomié. Les objectifs de la dite rencontre étaient d'informer et de sensibiliser les populations sur les démarches du classement de la forêt communale de Lomié. De plus, leur expliquer le concept de représentation des populations dans le processus de gestion ainsi que leur droit de réserve ou d'opposition.

Prenaient part à cette réunion présidée par le sous-préfet de l'arrondissement de Lomié, les personnalités ci-dessous :

- le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Haut-Nyong
- le Maire de la commune de Lomié
- le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Lomié
- le Chef de Poste de Contrôle Forestier et Chasse de Lomié
- leurs majestés les chefs des cantons et villages concernés

Il est 12 heures et 40mn lorsque commence la réunion par l'exécution du refrain de l'hymne national par les participants et sous la direction du président du Comité Villageois de Développement (CVD) du village Ngola. Celui-ci a ensuite souhaité la bienvenue à Monsieur le SOUS-PRÉFET et sa suite ainsi qu'à tous les autres participants. Il a terminé son propos en émettant le vœu de voir le processus achevé le plus rapidement possible.

Le Sous-Préfet, a ensuite pris la parole pour ouvrir la séance. Il a expliqué et clarifié l'objet de la réunion qui se résumait en une question : « Est ce que les populations du canton Nzima-Centre ont des préoccupations particulières par rapport au Projet de classement de la Forêt Communale de Lomié » ?

Avant les interventions des populations, la parole a été donnée à Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Haut-Nyong qui a expliqué le principe de classement des Forêts Communales en prenant l'exemple des unités Forestières d'aménagement (UFA). Il a aussi rappelé aux populations que c'était le moment de formuler des requêtes par rapport aux limites proposées pour la Forêt Communale et aux autres usages de la forêt. Ces requêtes devraient être adressées au Préfet sous couvert de M. le Sous-Préfet, et ceci dans un délai de 20 jours.

Le premier intervenant M. ADJOBOM Jean Pierre, Président CVD du village Kongo, a fait le rapprochement entre la Forêt Communale et l'UFA sur les droits d'usage et souhaite que le processus de classement arrive rapidement à son terme.

Le deuxième intervenant MAKOUAN Emile, doyen du village Ngola demande la différence entre la Commune et la Mairie et voudrait savoir si les revenus de la Forêt Communale bénéficieront aux villages non riverains ?

MM. le Sous-Préfet, le Délégué du MINFOF et le Maire ont répondu en expliquant qu'il n'y a pas de différence entre Commune et Mairie. Ils ont ensuite relevé que la Forêt Communale n'est pas la Forêt du Maire. Les revenus issus de l'exploitation de la Forêt Communale sont redistribués à tous les villages de la Commune tout en précisant que les villages riverains auront en sus une redevance forestière qui leur sera versée par la Commune.

Les troisième et quatrième intervenants MM. ALAMA Dieudonné, Président du CVD de Ngola et BIAKOH, Délégué des planteurs de Ngola ont posé le problème d'espace cultivable et de chasse.

MM. le Sous-Préfet et le Délégué du MINFOF ont répondu en précisant qu'il y a dans le zonage des espaces réservés à l'agriculture et que la chasse est réglementée. Ils ont également demandé de recenser les plantations qui se retrouvent à l'intérieur du périmètre de la Forêt Communale et de formuler des requêtes au cas où la zone qui est réservée aux activités agricoles ne convient pas à leurs besoins.

Le Chef de village Zoulabot I M. MELINGA Blaise et le Président du CVD du village Achip, M. OMGBA Jean Bertin, posent le problème de la redistribution des redevances forestières : combien auront-ils ? est-ce qu'il y a des pourcentages comme dans les UFA ? quels seront leurs avantages ?

M. le Maire répondant à ces préoccupations a dit que les revenus de la Forêt Communale seront gérés par un Comité de Gestion. Parlant des avantages liés à la Forêt Communale, il a déclaré que des emplois seront créés pour les jeunes des villages.

M. DJOH Elias, Conseiller Municipal en charge du dossier Forêt Communale, dira à la suite du Maire que la Commune entend gérer la Forêt Communale de manière participative et qu'elle projette dans l'avenir d'installer une Menuiserie Municipale et une petite unité de transformation des grumes. La Commune entend également s'investir dans la Gestion Durable, avec pour objectif à terme de vendre sur le marché du bois des produits certifiés.

La dernière intervenante Mme ADJOBOM, Représentante des femmes de Kongo, a posé le problème de l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans la Forêt Communale.

M. le Maire a répondu en expliquant que les populations conserveront leurs droits d'usage dans le cadre des dispositions prévues par le Comité de Gestion.

M. ONDOUA Adolphe, Chef d'Antenne Est du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) a complété en disant que des activités étaient prévues dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Gestion Durable des Forêts Communales du Cameroun (PAF2C) pour le volet exploitation des PFNL. Ces activités comprennent : l'identification des producteurs, l'organisation des filières, et l'organisation des formations sur la récolte, la transformation et la commercialisation des PFNL.

Au terme de ce échange, Monsieur le Sous-Préfet a pris la parole pour resumer la séance. Il a déclaré qu'il était satisfait du déroulement des travaux et a remercié au nom du Préfet les participants pour leurs contributions qui témoignent de l'intérêt qu'ils accordent au processus de classement de la Forêt Communale de Lomié.

La réunion a pris fin à 13h 40'

**Le Délégué Départemental MINFOF
du Haut-Nyong, Rapporteur**



Amamad Chikony Britcha Mpela
Ingénieur des Eaux et Forêts

**Le Sous-Préfet de
l'Arrondissement de Lomié**



Bilwasso Awona
Administrateur En Chef Principal

**FEUILLE DE PRESENCE A LA REUNION DE SENSIBILISATION DES
POPULATIONS RIVERAINES DE LA FORET COMMUNALE DE LOMIE**

NGOLA LE 30 OCTOBRE 2008 A 9 H

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	VILLAGE	EMARGEMENT
01	MISSOULA LANNARD	Chef	Ntam ^I	Pa
02	EKANFA MICHEL	NOTABLE	NTAMI	Chef
03	KANKANGIA Philipe	chef 3°	ACHIP	Chef
04	OGBWA J-BERTIN	P.C.V.D	ACHIP	Chef
05	Mbeboho Bile	sp. ag. b.	Mingongol	Chef
06	Alama Thomas	chef	NGOLA-BAKA	Chef
07	Mentou Pius	Chef 3°	Nbola	Chef
08	Nkoulo Delor	Officier	Coutou	Chef
09	MESSOULA PIERRE	C.V.D	ZOULABOT	Chef
10	NZOMO DIEUDONNE	CHEF 3°	ZOULABOT BAKA	Chef
11	MEKA LAURENTINE	Représentante femme	- 11 -	Chef
12	MIKAM Ignace	chef 3°	Mingongol	Chef
13	Komongo Leonie	menagère	11-11-	Chef
14	Bogali Jacqueline	me na gnie	Zoulabot	Chef
15	MORHO Gilbert	chef coutou	- 11 -	Chef
16	Alama Ivo	Notable	JBT I	Chef
16	Alama Dieudonné	C.V.D	Ngola	Chef
17	Enakou Ferdinand	P S/S	Ngola	Chef
18	Adjoboum J. Piere	R.V.D	Kouzo	Chef
19	Djouan B. Syprin	chef 3°	Ngola	Chef
20	En-Adjoboum D.	Rep. de l'Etat	Kouzo	Chef
21	ARLO Yvets	- 11 -	Ngola BAKA	Chef
22	MPINA Jean-Carrie	C.V.D	Douessou	Chef
23	ALASSANE	Commerçant	NGOLA	Chef
24	Bidou Jean-Jacques	cultivateur	NGOLA	Chef
25	Simeon Marie	menagère	Nbola	Chef
26	Naman Marie	éleve	Lomie	Chef
27	Zankon Catherine	Menagère	Ngola	Chef
28	AKPE THERESE	Menagère	Ngola	Chef
29	MEBOM Monique	Menagère	Ngola	Chef
30	Kéjoi Rapolin	Menagère	Ngola	Chef
32	AMIM YVETTE	- 11 -	NGOLA	Chef

**FEUILLE DE PRESENCE A LA REUNION DE SENSIBILISATION DES
POPULATIONS RIVERAINES DE LA FORET COMMUNALE DE LOMIE**

NGOLA LE 30 OCTOBRE 2008 A 9 H

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	VILLAGE	EMARGEMENT
33	EYANG MATHURINE	Menagère	NGOLA	
34	ANKOH SYLVANIE	- 11 -	- 11 -	
35	ABEMOH EPHIPHANIE	- 11 -	- 11 -	
36	ASSOH EVELYNE	- 11 -	- 11 -	
37	Dombélic Gaston B.	- 11 -	- 11 -	
38	MAKOUAN Emil			
39	NTIEN Germain	FET		
40	Abdoulaye	Commerçant	NGOLA	
41	CIPRO	Commerçant	- 11 -	
42	ANDRÉ Bernard		NGOLA	
43	MISSOUALA MARC	Cultivateur	NGOLA	
44	MAMBOH Daniel	Etudiant		
45	Oline Hyacinthe	Cultiv.	- 1 -	
46	NANBA Anlette	menagère	NGOLA	
47	ESSOM Marie	Menagère	NGOLA	
48	Magonno Félicité	Cultivatrice	NGOLA	
49	AMBOA Roseline	menagère	NGOLA	
50	MABOUL Pierre	Planteur	NGOLA	
51	SAMPOH Paul F.	Cultivateur	NGOLA	
52	NDJANKAM Michel	Cultivateur	- 11 -	
53	BISSALATA Blaise	Chef	Loulaké	
54	DUDOM Marie	Jeune	NGOLA	

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS RIVERAINES EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE LOMIE

L'an deux mil huit et le trentième jour du mois d'Octobre, s'est tenue dans la salle du foyer communautaire de Eschiambor la réunion de sensibilisation des populations riveraines en vue du classement de la forêt communale de Lomié.

Les objectifs de la dites rencontre étaient d'informer et de sensibiliser les populations sur les démarches du classement de la forêt communale de Lomié.

De plus, leur expliquer le concept de représentation des populations dans le processus de gestion ainsi que leur droit de réserve ou d'opposition.

Prénaient part à cette réunion présidée par le sous-préfet de l'arrondissement de Lomié, les personnalités ci-dessous :

- le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Haut-Nyong
- le Maire de la commune de Lomié
- le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Lomié
- le Chef de Poste de Contrôle Forestier et Chasse de Lomié
- leurs majestés les chefs des cantons et villages concernés

Il est 15 heures et 30 mn lorsque commence la réunion par l'exécution du refrain de l'hymne national par les participants et sous la direction du conseiller municipal de la localité. Sa majesté le chef de village Eschiambor a ensuite souhaité la bienvenue à Monsieur le SOUS-PRÉFET et sa suite ainsi qu'à tous les autres participants.

Le Sous-Préfet, a ensuite pris la parole pour ouvrir la séance. Il a expliqué et clarifié l'objet de la réunion qui se résumait en une question : « Est ce que les populations du canton Nzime-Centre ont des préoccupations particulières par rapport au Projet de classement de la Forêt Communale de Lomié » ?

Avant les interventions des populations, la parole a été donnée à Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Haut-Nyong qui a expliqué le principe de classement des Forêts Communales en prenant l'exemple des unités Forestières d'aménagement (UFA). Il a aussi rappelé aux populations que c'était le moment de formuler des requêtes par rapport aux limites proposées pour la Forêt Communale et aux autres usages de la forêt. Ces requêtes devraient être adressées au Préfet sous couvert de M. le Sous-Préfet, et ceci dans un délai de 20 jours.

Le premier intervenant Sa majeste MABIA MABIA jean Pierre, Chef du canton Zimé du Centre, remet au Sous-Préfet de Lomié la requête de la communauté villageoise de DOUMZOK II, relative à l'étroitesse de la zone réservée pour leurs activités agricoles.

M. le Sous-Préfet, a reçu ladite requête et a promis de transmettre au Préfet.

Le deuxième intervenant NOUNGAN Eloi, Représentant du Chef de village No'oliene demande pourquoi son village n'a pas reçu de convocation pour cette réunion?

MM. le Sous-Préfet, et le Maire ont répondu que c'était un oubli involontaire, car ils ont toujours été convoqués pour les réunions précédentes.

Le troisième intervenant M. TINDO Joseph Chef BAKA du village Mouangue le Bosquet, a déclaré que sa communauté a beaucoup d'intérêts dans la Forêt Communale et qu'il allait formuler une requête au Préfet dans les délais.

La dernière intervenante Mme PANDIE Lydie, Représentante des femmes de Mayang, a demandé s'il y a une différence entre les villages riverains et les non riverains dans la répartition des revenus issus de la Forêt Communale.

M. le Maire a répondu en disant qu'il y aura une différence et que les villages riverains exclusivement auront une redevance forestière plus élevée que les 10% des UFA. Les villages non riverains bénéficieront des réalisations socioéconomiques au même titre que les villages riverains.

Au terme de cet échange, Monsieur le Sous-Préfet a pris la parole pour resumer la séance. Il a déclaré qu'il était satisfait du déroulement des travaux et a remercié au nom du Préfet les participants pour leurs contributions qui témoignent de l'intérêt qu'ils accordent au processus de classement de la Forêt Communale de Lomié.

La réunion a pris fin à 16h 40'


**Le Délégué Départemental MINFOF
du Haut-Nyong, Rapporteur**
Amomou Ouhay Ontcha Mpela
Ingénieur des Eaux et Forêts

**Le Sous-Préfet de
l'Arrondissement de Lomié**

Pitasoro Ouma
Administrateur Civil Principal

**FEUILLE DE PRESENCE A LA REUNION DE SENSIBILISATION DES
POPULATIONS RIVERAINES DE LA FORET COMMUNALE DE LOMIE**

ESCHIAMBOR LE 30 OCTOBRE 2008 A 14 H

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	VILLAGE	EMARGEMENT
01	KOKPA Pascal	conseiller	Bassquet	
02	VIUAKAH NTIBA SR	conseiller	Noungou	
03	Andouma Aloua	Exp. Jeunes	Noungou	
04	AGBWAH NTIBA E.V	Rep. Jeunes	Noungou	
05	ANTOH PIERRE	conseiller	MAYANG	
06	DZOMBO BLAISE	chef	Mayang	
07	ASSABIDOU PAUL	chef	Noungou	
08	Tindji Joseph	chef	Bassquet	
09	Amoum Basil	chef	Noungou	
10	Moumoungi Daniel	chef	Fachin	
11	OUABALON Martin	Notable	Noungou	
12	NTING David	P.C.D	Noungou	
13	Balou Basil	Notable	Helene	
14	Loua Medoune	P.C.D	Dzong	
15	K. N. N. N. N. N.		Bou	
16	MOUENI NDI		Koff	
17	Moua Gilbert		Koff	
18	Nkoula Etienne	Notable	Kou	
19	Toua P. N. N.	Notable	Kou	
20	NTENZI Simon	Notable	Choumou	
21	Kaboua Theodor	Notable	Choumou	
22	Loua Medoune		Kou	
23	Toua Jean	Notable	Choumou	
24	CHASSARD NDI	Notable	Choumou	
25	BOUOUE Jean-Baptiste	Notable	Eschambor	
26	KPAMAY L. B. N.	Notable	Helene	
27	PIRETT Lucie	Notable	Fachin	
28	Alex Pierre		Choumou	
29	...			
30	...			
31	...			
32	...			

**FEUILLE DE PRESENCE A LA REUNION DE SENSIBILISATION DES
POPULATIONS RIVERAINES DE LA FORET COMMUNALE DE LOMIE**

ESCHIAMBOR LE 30 OCTOBRE 2008 A 14 H

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	VILLAGE	EMARGEMENT
33	BITOUNOU OUMOU	s/prefet	Lomie	
34	DOUTHA MELE Thurny	SD/Minfor	Mony Nday	
35	ANISSAMA MBONGO	Maire	LOMIE	
36	Mpoko Mbongo	C.B.	ESCHIE	
37	MARSA F. J. D.	C. G. G. G.	Mony Nday	
38	MABOU Mindja P.	As. Name	Lomie	
39	AKPWELAKOU CHARLY	Comite	Lomie	
40	ADBEZE W. P. L.	UFC	MINDI/HA	
41	PEVON Deyong J.	ESF	MINDI/HA	
42	ONDOUA Adolphe	ETFC	Bertoua	
43	MANANGA BIPOLLET Emond	PPCFE	Lomie	
44	ERNEST SADIAP	C.M	LOMIE	
45	Sokamoula Zou Marjelle	presid. CUD	ESCH.	
46	ALANZA Beje Apolline	coordonnatrice	ESCH	
47	EBONG Jean Claude	CUD	BEAUFORT	
48	NGANG OLGA THOMAS	NOTABLE	MOULIENE	
49	MUSSOKKA NAPOLEON	V-presid CUD	Bossey	
50	Oumhann Oumlathe	CTE C	Lomie	
51	ELGA Jules	notable	Nemeyong	
52	ABOU Zoulye	cultivatrice		
53	PKOMKALOU	Directeur		
54	POUBO SEAN-MARC	President J	MOULIEN	
55	NHOU GERUZEZ	TEF		
56	ONKEL REDI	C.M	ESCHAM	
57	YVONNE POULE		MOULIEN	

49	MUSSOKKA NAPOLEON	V-presid CUD	Bossey	
50	Oumhann Oumlathe	CTE C	Lomie	
51	ELGA Jules	notable	Nemeyong	
52	ABOU Zoulye	cultivatrice		
53	PKOMKALOU	Directeur		
54	POUBO SEAN-MARC	President J	MOULIEN	
55	NHOU GERUZEZ	TEF		
56	ONKEL REDI	C.M	ESCHAM	
57	YVONNE POULE		MOULIEN	

49	MUSSOKKA NAPOLEON	V-presid CUD	Bossey	
50	Oumhann Oumlathe	CTE C	Lomie	
51	ELGA Jules	notable	Nemeyong	
52	ABOU Zoulye	cultivatrice		
53	PKOMKALOU	Directeur		
54	POUBO SEAN-MARC	President J	MOULIEN	
55	NHOU GERUZEZ	TEF		
56	ONKEL REDI	C.M	ESCHAM	
57	YVONNE POULE		MOULIEN	